



## BUDGET 2016

Le budget de fonctionnement a été établi avec une quotité de 2.20. Il présente un bénéfice de fr. 55'010.--. Les charges s'élèvent à fr. 2'940'190.-- et les produits à fr. 2'995'200.--.

### Bases pour l'établissement du budget

Quotité d'impôt	: 2.20
Taxe immobilière	: 1,25 ‰ de la valeur officielle
Avance cadastrale	: 0,25 ‰ de la valeur officielle
Taxe de raccordement unique	: 2 ‰ de la valeur officielle
Taxe d'abonnement à l'eau	: fr. 100.--/ménage ou entreprise
Prix du m <sup>3</sup> d'eau	fr. 2.--/m <sup>3</sup> + 90 cts pour épuration
Location des compteurs d'eau	: 20.-, 23.-, 25.-, 35.-
Taxe d'épuration des eaux usées	: selon règlement communal
Taxe de base (Eco-point)	: selon règlement tarifaire (tarif minimal + env. 36%)
Taxe micropolluants	: fr. 9.--/habitant
Taxe des chiens	: fr. 50.--/animal
Lotissement « Sur la Côte 2 »	: fr. 79.--/m <sup>2</sup>
Location de l'abri du Pilay	: fr.30.-- habitants de Courtedoux fr.70.-- habitants autres communes

Ce projet de budget a été arrêté par le Conseil communal dans sa séance du 13 janvier 2016. Il sera soumis pour approbation à l'Assemblée communale du 25 février 2016.

Les charges nettes du budget d'investissement se montent à fr. 2'389'000.--.

**Le Conseil communal**